



CHANOINE ORDINAIRE † CANONICO ORDINARIO.

CHANOINE

(N° 17)

Ce n'est point ici le cas d'entrer dans de longs détails sur l'institution et les fonctions des chanoines. Tout le monde sait que ce sont des ecclésiastiques dignitaires des églises cathédrales ou collégiales, spécialement chargés de la célébration du service divin. La France comptait avant la révolution de 1789 un grand nombre de Chapitres aujourd'hui restreints aux seules églises cathédrales, dont chacune ne compte que huit chanoines en titre, les métropoles en ont neuf à l'exception de celle de Paris qui en a seize.

A Rome, les Chapitres sont nombreux. Le premier en dignité est celui de Saint-Jean-de-Latran, parce que cette basilique est l'église principale de Rome et de tout le monde catholique. Le second rang est assigné au Chapitre de Saint-Pierre-du-Vatican, et le troisième à celui de Sainte-Marie-Majeure. Les chanoines de ces basiliques ont sur la soutane noire (s'ils sont prêtres) et sur la soutane violette (s'ils ont le caractère épiscopal) un rochet garni d'une étroite dentelle; la mozette est entièrement en hermine et doublée de satin rouge. La queue de la mozette est soutenue, du côté gauche, par un ruban rouge qui se rattache à un bouton, sous la partie antérieure de la mozette.

Les chanoines des basiliques mineures portent seulement sur le rochet un surplis à courtes manches nommé *Cotta*, pareil à celui des Maîtres de Cérémonies.

